République Française
Département Eure
Commune de RUGLES

Procès-Verbal du Conseil municipal
Mardi 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six et le 29 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Rugles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de GUITTON Denis, Maire.

Présents : Christian BATON, Patrick BAUGUIN, Sébastien BLANCO, Peggy BENOIT-DEJARDIN, Claude BOUTELET, Victor DELGADO, Sandra GRAVELLE, Denis GUITTON, Virginie LACOUR, Magali LE MOIGNIC, Bernadette MALLET, Jean-Jacques MONTHULÉ, Lara PISKUNOWICZ, Sylvie PÉRENNES, Jean-Claude PROVOST, Frédérique REPESSE et Gérard TOURNEUX.

Absents excusés : Franck MICHEL a donné pouvoir à Victor DELGADO, Charlène PADROUTTE.

Nombre de membres : En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

Date de la convocation et d'affichage : 21 septembre 2026

A été nommée secrétaire de séance : Christian BATON

SOMMAIRE

1. Renouvellement de la carte « achat public » - Caisse d'Epargne,
2. Participation au « Fonds Solidarité Habitat » du Département de l'Eure,
3. Adhésion à l'Agence Numérique de l'Eure,
4. Modification budgétaire - Remboursement de l'avance de subvention DSIL (espace de coworking),
5. Montant de la participation scolaire 2025/2026 - Communes de Ambenay et Neaufles-Auvergny et communes concernées par des familles ayant un enfant en « classe ULIS »,
6. Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation - TVLH,
7. Livraison de repas - Convention de prestations 2026/2027 - Société « La Normande »,
8. Acquisition de la parcelle de terrain située au 37, rue des Forges - Famille LEMERRE,
9. SAEP 3R - Rapports d'activités, du prix de l'eau et de la qualité du service 2025- Approbation,
10. INSE - Rapport d'activités 2025 - Approbation,
11. Questions diverses.

Denis GUITTON soumet pour approbation le projet de procès-verbal en date du 7juillet 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le projet de procès-verbal.

1. Renouvellement de la carte « achat public » – Caisse d'Epargne,

Denis GUITTON rappelle que la carte « achat public » permet d'effectuer des achats directement auprès de fournisseurs référencés (achat sur internet, achat « grands comptes », …). Elle offre par ailleurs toutes les garanties de contrôle par les services du Trésor Public (paiement global en fin de mois auprès de la Caisse d'Epargne).

Elle est utilisée par la Commune de Rugles depuis 2015, et fait l'objet régulièrement d'un renouvellement. Le présent renouvellement est proposé pour la période décembre 2025/Novembre 2028. La cotisation mensuelle est de 25 par mois et une commission de 0,70 % est appliquée sur toute transaction (antérieurement cotisation annuelle de 200 euros et commission de 0,50 %).

A l'issue de cette présentation :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés VALIDE la proposition présentée ci-dessus.

2. Participation au « Fonds Solidarité Habitat » du Département de l'Eure

Sylvie PERENNES indique que le Département de l'Eure a sollicité la commune de Rugles, par courriel en date du 7 juillet 2026, pour contribuer financièrement au « Fonds Solidarité Habitat » départemental pour l'année 2026 à hauteur de 0,40 € par habitant – soit 879,60 €.

Ce fonds vise à aider les personnes les plus en difficulté pour des dépenses liées au logement et à l'énergie des logements – sous forme d'aides ou de prêts. A ce jour, 19 communes de l'Eure contribuent à ce fonds. **Sylvie PERENNES** précise que notre engagement devrait permettre de faciliter l'accès aux administrés de la commune à ce fonds de solidarité.

A l'issue de cette présentation :

Denis GUITTON fait part que la commune de Rugles dénombre de nombreux logements sociaux et indique plus largement que ce fonds pourrait intéresser de nombreux ruglois.

Victor DELGADO demande si la commune a déjà contribué à ce fonds et s'il y a eu une effectivité réelle auprès des ruglois. *Il lui est répondu favorablement.*

Bernadette MALLET demande si la contribution sera imputée au budget communal ou au budget du CCAS). *Il lui est répondu qu'elle sera imputée sur le budget communal.*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés VALIDE la proposition présentée ci-dessus.

3. Adhésion à l'Agence Numérique de l'Eure

Jean-Claude PROVOST explique que le syndicat mixte « EURE NORMANDIE NUMERIQUE » a développé récemment un nouveau segment d'activités, en sus de son activité initiale dédiée à « la création et la gestion de la fibre optique ».

Il s'agit des « usages numériques ». Pour ce faire, il a créé une « agence du numérique », qui propose les prestations suivantes : Pack e-administration ; Pack cybersécurité ; Nom de domaine et message sécurisé ; Redevance d'occupation du domaine public ; Sobriété numérique ; Sensibilisation ; Vidéoprotection ; Intelligence artificielle.

L'adhésion à l'agence du numérique de l'Eure permettrait ainsi de bénéficier de conseils et d'accompagnements « neutres » par des experts qualifiés. Elle est fixée à hauteur de 0,10 € par habitant annuellement - soit 219,90 € pour la commune de Rugles.

A l'issue de cette présentation :

Victor DELGADO demande si l'agence numérique est également un service aux habitants. *Il lui est répondu que c'est un service uniquement pour les communes.* Il demande sous quelle forme se fait l'accompagnement. *Il lui est répondu que cela se fait au cas par cas.* ' Il considère alors que les informations restent trop vagues et imprécises. *Il lui est alors rappelé que le montant de l'adhésion reste modeste et qu'un point de situation pourra être fait d'ici un an - lors du renouvellement.*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés VALIDE la proposition d'adhésion au syndicat mixte « EURE NORMANDIE NUMERIQUE », et DESIGNE Christian BATON comme représentant de la Commune de Rugles.

4. Modification budgétaire – Remboursement de l'avance de subvention DSIL (espace de coworking)

Denis GUITTON indique que la Préfecture de l'Eure a notifié à la Commune de Rugles, par courriel en date du 7 septembre 2026, de bien vouloir procéder au remboursement de l'avance de la subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2021, qui avait été attribuée pour le projet de création d'un « espace de coworking » - projet qui n'a pas été confirmé in fine.

Par voie de conséquence, il convient de créer une nouvelle ligne budgétaire à l'article 13362 – Chapitre 13 d'un montant de 5 200 €, et de réduire la ligne budgétaire à l'article à l'article 2131 – Chapitre 21* d'un même montant.

**Le chapitre 21 est crédité actuellement d'un montant total de 445 000 €.*

A l'issue de cette présentation :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés VALIDE la proposition de modification budgétaire présentée ci-dessus.

5. Montant de la participation scolaire 2025/2026 – Communes de Ambenay et Neaufles-Auvergny et communes concernées par des familles ayant un enfant en « classe ULIS »

Magali LE MOIGNIC rappelle que les communes de Ambenay et de Neaufles-Auvergny (communes ne disposant pas d'écoles) ainsi que les communes concernées par des familles ayant un enfant en « classe ULIS ont l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école de Rugles.

Les modalités de participation financières sont fixées au prorata du nombre d'enfants de chaque commune. Au regard de l'année scolaire 2025/2026, le cout total de dépenses de fonctionnement a été ainsi établi à hauteur de 233 943,75 € pour 222 élèves – soit un cout total de 1 053,50 €.

A l'issue de cette présentation :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des modalités présentées ci-dessus.

6. Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation – TVLH

Denis GUITTON indique que la « loi de finances 2026 » a procédé à une simplification en fusionnant les anciens dispositifs de taxation de la vacance de logements, pour créer, à compter du 1er janvier 2027, une taxe unique : la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH). Cette réforme oblige ainsi la Commune de Rugles a délibéré avant le 1er octobre 2026 pour maintenir ce dispositif d'incitation à la résorption des logements vacants – actuellement en vigueur sur la Commune.

La commune de Rugles n'étant pas située en "zone tendue", l'institution de cette taxe est néanmoins facultative et son taux peut être fixé librement par le Conseil Municipal dans la limite du plafond légal de 50 % de la valeur locative cadastrale.

Denis GUITTON précise également que 73 logements sont déclarés vacants à ce jour sur la commune.

Pour rappel, la TVLH s'applique aux locaux à usage d'habitation non meublés et habitables (disposant du confort minimum), constatés vacants depuis au moins deux années consécutives au 1er janvier de l'année d'imposition. La taxe n'est pas due si la vacance est indépendante de la volonté du propriétaire ou si le logement a été occupé plus de 90 jours consécutifs. Le taux actuel sur la Commune de Rugles est de 15,4 %, il est voté annuellement lors du vote du budget - au mois de mars de chaque année.

A l'issue de cette présentation :

Frédérique REPESSE considère que c'est un bon outil pur lutter contre la vacance, notamment lorsque les logements sont fortement dégradés. Elle rappelle également que les propriétaires peuvent solliciter des aides dans le cadre de l'OPAH (OPération d'Amélioration de l'Habitat).

Jean-Claude PROVOST considère que cet outil pourrait permettre de répondre à la demande de logements non-satisfaite actuellement. **Denis GUITTON** précise alors qu'il faut bien souvent procéder au recalibrage de « grand logement » en « petit logement ».

Jean-Jacques MONTHULÉ indique qu'il n'est pas toujours facile pour les propriétaires d'effectuer des travaux de mise aux normes, souvent couteux, pour permettre la mise en location des logements. Il indique également la difficulté particulière des logements au-dessus des commerces où son accès ne peut se faire que par l'entrée du local commercial.

Victor DELGADO souhaite connaitre la manière dont est constaté la vacance des logements. *Il lui est répondu qu'elle est comptabilisée par les services du Trésor Public sur la base des déclarations faites par les propriétaires.*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE d'instituer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) à compter du 1er janvier 2027.

7. Livraison de repas - Convention de prestations 2026/2027 - Société « La Normande »

Magali LE MOIGNIC rappelle que la restauration scolaire fait l'objet d'un contrat de prestations de services avec la société « La Normande », renouvelable annuellement.

Pour la période scolaire 2026/2027, la société « La Normande » a fait part, en date du 4 Septembre 2026 d'une hausse des prix à hauteur de 1% pour le prix unitaire des repas (contre 1,5 % l'année dernière) et de 1 % pour le cout forfaitaire mensuel des frais de personnel et d'exploitation (même augmentation que l'année dernière) ;

Le prix unitaire d'un repas confectionné et livré passerait de 2,95 € HT à 2,99 € HT. De même, le cout forfaitaire mensuel des frais de personnel et d'exploitation passerait de 4 516,63€ HT à 4 594,77€ HT.

A l'issue de cette présentation :

Victor DELGADO souhaite savoir depuis combien d'années ce contrat fait l'objet de renouvellement, et si le cas échéant s'il y a lieu de faire de nouveau une mise en concurrence. *Il lui est répondu que le contrat est renouvelé depuis au moins 5/6 ans. Il lui est également répondu qu'une mise en concurrence sera à programmer pour la prochaine année scolaire.* **Victor DELGADO** demande si le service de restauration scolaire enregistre beaucoup de déchets alimentaires en fin de service. *Il lui est répondu que peu de déchets alimentaires sont constatés.*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

8. Acquisition de la parcelle de terrain située au 37, rue des Forges – Famille LEMERRE

Denis GUITTON fait part que 5 professionnels de santé (3 podologues, 1 ostéopathe, 1 kinésithérapeute) ont créé une société AthletiKlab en vue de créer un centre de santé spécialisé, notamment dans le cadre d'activités de remise en forme, sur le site de l'ancienne agence bancaire du Crédit Agricole – sise «« 37 rue, des Forges ».

La configuration actuelle de leur parcelle présente une contrainte : le parking situé en contrebas du bâtiment est desservi par une pente qui ne permet pas de garantir une accessibilité autonome aux personnes à mobilité réduite. Par ailleurs, les contraintes techniques et architecturales actuellement identifiées ne permettent pas d'envisager l'implantation d'un ascenseur reliant directement le parking au bâtiment sans remettre profondément en cause l'équilibre du projet et engendrer des coûts financiers très importants.

Aussi, il a été envisagé d'utiliser la parcelle située au 37, rue des Forges (parcelle n°AH 264) afin d'y aménager plusieurs places de stationnement PMR permettant de répondre aux exigences réglementaires d'accessibilité.

C'est la raison pour laquelle, il propose de faire l'acquisition de la parcelle considérée (montant à l'euro symbolique) auprès de la famille LEMERRE – dans la mesure où les travaux antérieurs de démolition de la maison ont été pris en charge entièrement par la commune (arrêté de mise en péril de l'habitation) – et d'y aménager à terme un espace de parkings PMR.

A l'issue de cette présentation :

Victor DELGADO souhaite connaitre les conditions de mise à disposition du parking PMR auprès de la société AthletiKlab. *Il lui est répondu que le parking PMR restera public.*

Frédérique REPESSE souhaite savoir si une salle de sport est prévue dans le projet de de la société AthletiKlab). *Il lui est répondu négativement.*

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle n°AH 264.

9. SAEP 3R - Rapports d'activités, du prix de l'eau et de la qualité du service 2025- Approbation

Jean-Claude PROVOST indique que le conseil municipal doit procéder à l'approbation du rapport d'activités 2025 du SAEP3R, joint à la présente note de présentation - *conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).*

Le rapport d'activités dénombre 14 pages. Sans en faire une lecture approfondie, il peut être retenu les actions significatives suivantes :

- le renouvellement des canalisations sur les communes de St Antonin de Sommaire, Bois-Arnault et Les Bottereaux - 8 630 mètres de linéaire, 1 570 000 € HT de travaux avec une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 540 272 €,
- le remplacement des armoires à chlore sur la commune de Neaufles-Auvergny,
- l'engagement d'études en vue de la réhabilitation du réservoir de Saint Antonin de Sommaire,
- la définition d'une stratégie de la protection de la ressource en eau pour la période 2025/2030 (3 axes : qualité de l'eau, gestion quantitative de la ressource, prévention des pollutions),
- la réalisation d'une étude « diagnostic » sur les pollutions agricoles sur le site des Mollents à Neaufles-Auvergny ; et la demande de dérogation auprès de l'Agence Régionale de Santé (dépassement du taux règlementaire de pesticides) dans l'attente de la mise en place d'une programmation d'amélioration des pratiques agricoles,

- l'animation des BAC (Bassin d'Alimentation de Captage), notamment celui de la Bigotière : mise en place d'une prestation de conseils auprès de 6 agriculteurs, du désherbage mécanique du maïs (et non plus chimique) – financement par l'Agence de l'eau à hauteur de 80 %,
- les dépenses de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 471 906 € (contre 361 239 € en 2024) et les dépenses d'investissement à hauteur de 1 634 254 € (contre 442 692 € en 2024),
- les recettes de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 893 981 € (contre 680 624 € en 2024) et les recettes d'investissement à hauteur de 2 214 659 € (contre 672 798 € en 2024).

Le rapport du prix de l'eau et de la qualité du service dénombre 19 pages. Sans en faire une lecture approfondie, il peut être retenu les informations significatives suivantes :

- Le SAEP 3R assure la distribution de l'eau pour 7 319 habitants répartis sur 13 communes et une partie de la commune de Glos la Ferrière,
- Le nombre total d'abonnés au service est de 4 400, dont 1 229 sur la commune de Rugles,
- Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société Véolia en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er juillet 2024. La durée du contrat est de 7,5 ans, il prendra fin le 31 décembre 2031,
- Plus de 85 000 m3 ont été prélevés sur le forage de la Bigotière (Rugles) ; et plus de 43 000 m3 ont été prélevés sur le forage du Saptel (Rugles) – 6 autres forages (hors Rugles) existent sur le périmètre. La totalité des prélèvements sur l'année a été de 551 000 m3,
- Le pourcentage de perte a été enregistré à hauteur de 19,2 %,
- Le prix de de l'eau est passé de 3,34 € TTC /m3 au 1er janvier 2025 à 3,26 € TTC /m3 au 1er janvier 2026.

A l'issue de cette présentation :

Jean-Claude PROVOST indique également que le SAEP3R fait face à une augmentation des factures impayées.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les 2 rapports 2025 cités ci-dessus.

10. INSE - Rapport d'activités 2025 - Approbation

Denis GUITTON indique que le conseil municipal doit procéder à l'approbation du rapport d'activités 2025 de l'INSE - *conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).*

Le rapport d'activités dénombre 90 pages. Sans en faire une lecture approfondie, et au-delà des nombreuses activités transversales, il est néanmoins possible de constater un certain nombre d'actions impactant directement la commune, à savoir :

- la présence du Multi-Accueil (MA) « Petite Enfance » - *agrément pour 20 places*, d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et d'un Lieu d'accueil Parents Enfants (LAEP),
- la gestion d'un lieu d'accueil et d'animation pour les adolescents,
- la gestion de la baignade biologique,
- la gestion de la déchetterie,
- la présence d'un Espace France Services (présence de 26 services publics différents sous forme de permanences, de séances en visio ou de relais auprès des agents du site),
- les travaux de rénovation de la voirie – Rue Notre Dame, Rue de l'hôpital et rue du Moulin, Carrefour de la Poste

- l'organisation de la manifestation de loisirs- pour les familles « Canton d'Eté » (11 500 visiteurs),
- le soutien financier du festival d'arts visuels « Rugl'Art »,
- la mise en place d'ateliers « Sport sur Ordonnance » sur le complexe sportif de Bois-Arnault,
- la mise en place de la collecte de sapins de Noël naturels (recyclage écologique).
- la conduite du programme PVD - Petites Villes de Demain - permettant d'accéder à des financements prioritaires de l'Etat pour les projets structurants de la Commune (complexe tennistique, parc urbain paysager),
- la conduite du programme « Contrat de territoire » permettant d'accéder à des financements prioritaires de la Région et du Département les projets structurants de la commune (complexe tennistique, parc urbain paysager).

Au regard du compte financier unique 2025 :

- les dépenses de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 28,6 millions d'euros (contre 28,1 millions d'euros en 2024) et les dépenses d'investissement à hauteur de 5,6 millions d'euros (contre 10,7 millions d'euros en 2024),
- les recettes de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 29,7 millions d'euros (contre 30,4 millions d'euros en 2024) et les recettes d'investissement à hauteur de 6,2 millions d'euros (contre 10,8 millions d'euros en 2024).

A l'issue de cette présentation :

Victor DELGADO souhaite connaitre les modalités d'organisation de la collecte des ordures ménagères. *Il lui est répondu que la collecte est de la responsabilité de l'INSE, qui en a fait délégation auprès de la société SEPUR dans le cadre d'un contrat pluriannuel.*

Victor DELGADO souhaiterait alors que la commune puisse faire remonter la nécessité de créer des points de collecte collectifs permettant notamment aux résidents secondaires d'y déposer leurs déchets en dehors des jours de ramassage. *Il lui est répondu que l'usage prévoit que les résidents secondaires trouvent une entente auprès du voisinage ou de personnes proches. Il lui est également indiqué que les expériences précédentes ont généré beaucoup de nuisances - dépôts excessifs d'autres déchets répétés avec de réelles difficultés pour les faire cesser. Il lui est néanmoins assuré que la demande sera remontée auprès de l'INSE.*

***Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE le* rapport 2025 cité ci-dessus.**

11. Questions diverses.

Denis GUITTON fait par des décisions prises en sa qualité Maire (délégation de pouvoir) depuis la séance du 7 juillet dernier, à savoir :

Attribution - marché de bureau de contrôle - groupe scolaire des petits prés
BTP Consultants (Grand Couronne - 76) pour un montant de 20 492,50 € HT
Sociétés consultées : DEKRA, SOCOTEC, BTP Consultants

Attribution - marché d'étude géotechnique - groupe scolaire des petits prés
FONDOUEST (Caen - 14) pour un montant de 21 037,00 € HT
Sociétés consultées : GEOTEC, TECHNOSOL, FONDOUEST

Attribution - marché de bureau de contrôle - parc urbain paysager
SOCOTEC (Evreux - 27) pour un montant de 4 040,00 € HT
Sociétés consultées : APAVE, QUALICONSULT, SOCOTEC

Avenant - maitrise d'œuvre - parc urbain paysager
Prise en compte du marché de travaux
Marché initial - sans marché de travaux pris en compte : 13 835,00 € HT
Marché actualisé – avec marché de travaux pris en compte : 27 891,91 € HT

Acquisition d'un gilet pare-balles - ASVP - demande subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 2026
Cout : 510 € HT – Demande de subvention de 250 € acceptée

Denis GUITTON indique que les auteurs des incivilités récentes (vandalisme et vols) ont été identifiés et appréhendés par la Gendarmerie en lien avec le service de la police municipale.

Denis GUITTON fait part des travaux de réflexion sur la climatisation des écoles *en réponse à une demande antérieure de* ***Franck MICHEL.*** La mise en place de la climatisation sur l'ensemble de l'école a été évaluée à hauteur de 130 000 € TTC. Il est donc plutôt envisager de faire l'acquisition de climatisation mobile – moins couteuse et plus opportune dans la mesure où des travaux de rénovation globale sont programmés à moyen terme -

Virginie LACOUR souhaiterait connaitre la date d'ouverture du cours de tennis couvert. *Il lui est répondu qu'il reste encore quelques travaux de fin de chantier. La réception des travaux est prévue pour le 13 octobre 2026.*

Peggy BENOIT-DEJARDIN indique la présence de nombreux usagers de trottinette électrique, qui circulent à contre-sens. *Il lui est répondu que l'information sera transmise au service de la police municipale.*

Christian BATON fait part que l'opération Ville Propre » a bien fonctionné : 150 participants – 77 kg de déchets ramassés (moins que les années précédentes).

Christian BATON indique qu'un appel d'offres a été lancé récemment auprès de prestaires en vue de la création d'un nouveau site internet ainsi qu'un autre appel d'offres pour recruter un maitre d'œuvre en charge de la restauration de l'orgue de l'église St Germain.

Magali LE MOIGNIC fait part des remerciements de **Frédéric MASSON** (ancien conseiller municipal) pour les témoignages d'affection et le don financier à l'occasion de son mariage.

Jean-Claude PROVOST suggère que soit étudié l'opportunité de créer une taxe sur les locaux commerciaux vacants – à l'image de celle présentée en séance pour les logements.

Jean-Claude PROVOST informe que l'entreprise de couverture de Rugles en recherche de locaux a trouvé une solution définitive - *en réponse à une demande antérieure de* ***Franck MICHEL.***

Jean-Jacques MONTHULÉ indique que les travaux d'enfouissement des réseaux aériens – rue du Général de Gaulle et rues adjacentes – vont reprendre à la mi-octobre. Il indique que les travaux de voirie de l'impasse du Docteur Boucheron et de la rue Notre Dame devraient débuter début octobre.

Claude BOUTELET fait part que les festivités de la clôture de Rugl'Art ont été une réussite ainsi la que la course « COLOR RUN ».

Frédérique REPESSE informe que le projet de friperie dans « la boutique test -le 29 » n'a pas été confirmé. Une autre candidature est néanmoins espérée.

Elle indique également qu'elle a pris l'initiative de relayer une action de l'INSE visant à installer des arceaux de vélos sur les espaces et équipements publics de la commune ; et que le sujet sera traité en commission communale.

Enfin, elle rappelle les nombreuses actions menées en partenariat avec l'association ACR dans le cadre d'Octobre Rose, notamment les banderoles roses de soutien-gorge et la marche solidaire de St Antonin de Sommaire.

Gérard TOURNEUX indique que l'harmonie de l'Avenir Ruglois fera un concert le dimanche 11 octobre à 15 h 00 à l'église St Germain au profit de la restauration de son orgue.

Sébastien BLANCO constate que des devantures de commerces de centre-ville sont parfois détériorées.

Bernadette MALLET souhaiterait savoir dans quelle mesure la commune pourrait aider la boulangerie « Comptoir de Lisbet » pour lui permettre d'améliorer à son accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite). *Il lui est répondu que le sujet va être traité mais reste néanmoins compliqué.*

Victor DELGADO suggère que la Commune de Rugles communique systématiquement ses appels d'offres auprès de toutes les entreprises de la Commune. *Il lui est répondu que le sujet va être pris en considération.*

Victor DELGADO demande à savoir si un inventaire sur les habitations en situation de péril a été réalisé. *Il lui est répondu qu'il a été réalisé, il y a 5/6 ans, sur le centre-ville.*

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22h25.

En mairie, le 19 octobre 2026.

Le Maire,
Denis GUITTON

Le Secrétaire de séance,
Christian BATON

MAIRIE DE RUGLES
EURE